

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXPLOITATION DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SAUVETAGE (CAEERS)

Durée de la formation

Conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage, la formation est découpée de la façon suivante :

- 12 heures d'enseignements théoriques
 - 18 heures d'enseignements pratiques
-

Effectif stagiaires

Afin d'assurer la sécurité lors de la partie pratique, le nombre maximum de stagiaires est fixé à 12 pour 2 formateurs.

Programme de la formation

1er jour :

Introduction à la sécurité et à la survie

Situations d'urgence

Le rôle d'appel

La drome de sauvetage

Les 5 risques du naufragé

Identification et utilisation des engins de sauvetage radioélectriques Identification, caractéristiques et précautions d'emploi des engins pyrotechniques

2ème jour :

Description et procédure de mise à l'eau d'une embarcation de sauvetage

Illustration par un film

Description et procédure de mise à l'eau d'un radeau de sauvetage sous bossoir

Explication de la mise en œuvre d'un Système d'Evacuation Marine

Illustration de l'utilisation d'un Système d'Evacuation Marine par un film

3ème jour : exercices pratiques

Préparer et mettre à l'eau une embarcation de sauvetage

Utiliser les dispositifs de largage

Réenclencher correctement les dispositifs de largage

Faire démarrer et fonctionner le moteur d'une embarcation

Manœuvrer une embarcation de sauvetage (avec et sans moteur)

Préparer la mise à l'eau d'un radeau de sauvetage sous bossoir

Utilisation des artifices (fumigène flottant et feux à main)

Matériel d'armement des embarcations et des radeaux de sauvetage

4ème jour :

Organisation des secours en mer

Hélicoptère

Révision et examen de contrôle des connaissances.
